



# Réservation vol d'initiation au pilotage



03 29 56 24 62

Le vol d'initiation est un vol pour une personne d'une durée de 50 mn ou de deux heures (bloc à bloc). Le vol est effectué avec un instructeur qualifié, ULM ou avion. Pendant le vol vous prenez les commandes comme un élève pilote. Votre instructeur vous assiste en permanence afin d'assurer une sécurité absolue. Avant et après le vol votre instructeur vous donnera toutes les recommandations nécessaires au bon déroulement de votre vol d'initiation. Le vol d'initiation est parfait pour une personne désirent découvrir l'aviation. L'expérience peut être renouvelée et pourquoi pas susciter en vous l'envie d'entreprendre la formation de pilote avion ou ULM. Nous serons très heureux de vous accueillir et partager notre passion de l'aviation.

## Demandeur

- NOM \_\_\_\_\_ ● PRÉNOM \_\_\_\_\_
- ADRESSE \_\_\_\_\_
- TÉLÉPHONE \_\_\_\_\_ ● MAIL \_\_\_\_\_

## Bénéficiaire du bon cadeau (Personne qui recevra le bon cadeau par la poste)

- NOM \_\_\_\_\_ ● PRÉNOM \_\_\_\_\_
- ADRESSE \_\_\_\_\_

## Appareil

ULM TETRAS 912

ULM DYNAMIC WT9

AVION TYPE ROBIN DR420

## Règlement

Montant :

CARTE BANCAIRE

CHÈQUE

Numéro de chèque : \_\_\_\_\_

**Bulletin de réservation à retourner avec  
le chèque à l'adresse suivante :**

5 Route de l'Aérodrome  
88100 Remomeix

DEMANDE FAITE LE \_\_\_\_\_

SIGNATURE DU DEMANDEUR



# Réservation vol d'initiation au pilotage



03 29 56 24 62

## À savoir

- Le vol d'initiation est un vol de 50 mn ou deux heures en conformité avec les règles de la Direction Générale de l'aviation Civile (DGAC). Trajet et survol à déterminer avec le pilote dans la limite du temps imparti. Pendant le vol, en toute sécurité avec un pilote instructeur qualifié, le bénéficiaire prendra les commandes sous la surveillance et les conseils du commandant de bord.
- Pour des raisons de sécurité, la masse totale du passager ne pourra dépasser 90 kg pour le vol en avion et en ULM. Le pilote, commandant de bord, Avion ou ULM, pourra refuser l'emport de son ou de ses passagers en cas de non respect de cette clause.
- Le bon cadeau est valable 12 mois à compter de sa date d'achat. Il ne peut être cédé ou revendu. Il est possible également de proroger la validité du bon cadeau en réglant un supplément fixé comme suit : 1 mois en plus 10€ - 2 mois en plus 20€ - 3 mois en plus 30€ - 4 mois en plus 40€. Le règlement du supplément doit intervenir le jour du vol. Il n'est pas possible de proroger la validité au-delà de 16 mois. Après ce délai le bon cadeau est considéré comme caduque et ne peut faire l'objet d'aucun remboursement de la part de l'aéroclub.
- La prise de contact avec l'aéroclub pour la réalisation du vol d'initiation est obligatoirement faite par le détenteur du bon cadeau ou un de ses proches. Ce n'est pas l'aéroclub qui vous appelle. Suite à un RDV annulé pour cause de MTO défavorable ou aléas techniques, c'est l'aéroclub qui reprend contact avec le détenteur du bon cadeau pour fixer un autre rendez-vous.
- La présentation du bon cadeau est obligatoire pour pouvoir effectuer le vol.